

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 23 (1993)
Heft: 5

Rubrik: SOS consommateurs : idées de mai

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce mois-ci, pas de thème précis pour cette rubrique, mais quelques nouvelles et conseils du front de défense des consommateurs!

1. Ventes à la porte

Avec le printemps, voici revenus les vendeurs et représentants. Il faut bien faire la différence. Les premiers qui vous vendent directement la marchandise doivent être munis d'une patente valable visée par l'autorité communale. Il s'agit en fait de colportage. Vous payez immédiatement une marchandise (savons, linge, lacets...) Certains pratiquent ce petit commerce à la sauvette et seraient bien en peine de présenter leur patente... Il faut donc être très prudent et... ne pas acheter directement sur le seuil de sa porte un tapis ou de la vaisselle pour plusieurs centaines, voire milliers de francs. Restez-en à la savonnette; en cas de tromperie il est difficile d'avoir gain de cause, car le vendeur est déjà bien loin!

Le vrai représentant de commerce (appelé parfois démarcheur) n'a pas le droit de vendre directement des marchandises. Il ne peut que prendre une commande, donc vous faire signer un contrat de vente. Il doit vous présenter, sur demande, une patente spé-

ciale de voyageur de commerce, carte rose émise par l'autorité fédérale et dont la date doit être correcte. Votre signature vous engage. Il ne faut donc rien commander pour vous débarrasser d'un importun. Ne signez pas non plus de prétendus «bulletins de passage».

La nouvelle législation vous accorde 7 jours pour résilier un contrat signé à la porte, si la somme dépasse Fr. 100.- à condition que le vendeur n'ait pas falsifié la date. Un élément qu'il faut toujours vérifier. Ceci est aussi valable pour les excursions-vente. Si vraiment, vous tenez acheter quelque chose (très cher...) vérifiez, là-aussi, la date.

2. Budget serré, bonne viande bon marché

Paysans et consommateurs, aux deux bouts de la chaîne constatent que les paysans voient les prix de vente de leur bétail chuter alors que les prix des morceaux augmentent pour le consommateur. A la suite d'une journée-rencontre dans le Jura est née une brochure de recettes publiées par la FRC. Votre budget, votre appetit et vos talents culinaires seront comblés! Tous les plats ont été testés par des amateurs de bonne cuisine familiale. Il y a des recettes originales et plus traditionnelles, réactualisées et adaptées aux règles alimentaires modernes. A bon compte, un peu de fantaisie dans vos menus. Brochure «Les morceaux de viande avantageux au goût du jour» Fr. 6.-.

3. Préjugés, idées fausses, questions sans réponses...

En particulier dans le domaine alimentaire. Elles circulent, ces idées dans un domaine où les connaissances évoluent vite. Quelques exemples: «Faut-il jeter la confiture moisie?» «Le sucre brun est supérieur au sucre blanc?» «La margarine est moins grasse que le beurre?» Sans compter toutes les rumeurs étranges, ce qu'il faudrait ajouter ou retrancher de notre alimentation quotidienne, les régimes (dangereux pour les aînés).

Alarmées, les associations suisses de consommateurs, appuyées par l'Office fédéral de la Santé publique ont édité un petit livre «Alimentation en questions». Vous pourrez, après avoir lu toutes ces questions sous forme de «Vrai ou faux?» poser des colles à vos amis! Prix de la brochure Fr. 8.-.

4. Que de déchets

Certaines communes ont déjà taxé les sacs poubelles, d'autres y songent sérieusement. Le seul moyen de ne pas avoir à trop déboursier, est d'essayer de réduire ses propres déchets. Cela est évidemment plus facile dans une ville que dans un village, si on est jeune, bien portant, propriétaire d'une voiture, si on a des commerces qui offrent suffisamment de choix en marchandises et en emballages non-polluants, recyclables. Toutes conditions qui ne sont pas nécessairement celles des personnes âgées. Se débarrasser de ses déchets devient alors très difficile. Il faut essayer d'y remédier à la source. En emportant chariot ou sac, en achetant le moins possible de pré-emballés, en donnant la préférence aux sachets de recharge. Et... en ne jetant pas n'importe quoi, n'importe où, (les WC, par ex.) pour éviter de payer un sac poubelle supplémentaire.

Nous pensons revenir dans un article plus détaillé sur les problèmes que posent les déchets aux personnes âgées. Vos témoignages et questions nous sont nécessaires et utiles. Ecrivez-nous pour nous signaler vos problèmes et... vos bonnes idées, qui seront profitables à tous. Penser aux déchets, c'est aussi, mais oui, penser à l'environnement et au monde que nous laisserons à nos petits et arrière-petits enfants. Il y a aussi une brochure FRC «Que faire de nos déchets» Fr. 2.- qui pourrait, peut-être, vous aider.

Les brochures signalées dans cette page peuvent être commandées par téléphone (021/312 80 06) ou CP 2820, 1002 Lausanne. En vente aussi dans les bureaux Consommateurs-Information.